

PROBLÈMES DE PHILOSOPHIE DU XVIII^E SIÈCLE – PHI4258 : « LE MAL »**Plan de cours**

« Pourquoi existe-t-il tant de mal, tout étant formé par un Dieu que tous les théistes se sont accordés à nommer bon? »

Voltaire

RESPONSABLE DU COURS

Nom	Joël Madore
Local	W-3455
Téléphone	(514) 987-3000 p. 4457
Disponibilités	mercredi, 10h00-midi
Courriel	madore.joel@uqam.ca

**Je m'engage à répondre à vos messages dans les deux jours ouvrables qui suivent l'envoi. Il est important de me poser vos questions à l'avance et dans un français soigné.*

DESCRIPTION DU DÉPARTEMENT

Étude thématique de problèmes ou de débats philosophiques propres à la période considérée. Le cours pourra par exemple porter sur l'origine et les limites de la connaissance humaine, la nature de la matière, la réalité du progrès, les fondements de la morale, la tolérance, les sources de l'autorité politique, etc.

PRÉCISIONS DU PROFESSEUR

Le 1^{er} novembre 1755, au matin de la Toussaint, un tremblement de terre d'une violence inédite frappe la très pieuse Lisbonne, tuant instantanément près du quart de sa population. Le drame rend urgentes des questions qui, déjà, hantaient les Lumières. Le mal est-il *mérité* – la souffrance comme châtement divin – ou *choisi* – la conséquence d'une intention? Le cas échéant, est-il le produit d'une volonté corrompue ou simple décision passagère? Et face à l'ampleur de la catastrophe, peut-on toujours croire en une *felix culpa*? Ces interrogations sont d'autant plus difficiles qu'elles s'inscrivent dans un double contexte, celui d'une Europe qui sèvre graduellement ses liens avec une transcendance divine et qui s'expose de plus en plus à d'autres codes et crédos qui, parfois, contredisent les siens. Y a-t-il, dès lors, une expérience universelle du mal ou sommes-nous condamnés au relativisme?

Le mal, à ne pas s'y méprendre, est donc un enjeu décisif sinon incontournable de la philosophie du 18^e siècle. Ce cours vous invite à parcourir ce thème et les nombreuses figures qui l'ont exploré : Leibniz, Sade, Hume, Rousseau, Kant, Bentham et Burke.

OBJECTIFS DU COURS

On peut décliner les objectifs du cours en trois réponses aux questions suivantes :

1. En quoi le mal est-il un « problème » pour la philosophie du 18^e siècle?
2. Est-il un problème à la hauteur de l'être humain, à savoir, peut-il être surmonté par ses propres moyens?
3. Comment cette question s'inscrit-elle dans le contexte d'une modernité dite sécularisée, à savoir détachée d'une référence à Dieu dans ses rapports éthique et politique?
4. Sur le plan méthodologique, par ailleurs, ce cours vise à initier les étudiant.e.s aux méthodes de travail requises pour des études universitaires de deuxième cycle.

CONTENU DU COURS

(Consultez la section « Horaire détaillé » à la fin de ce syllabus.)

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Ce cours avancé doit mettre l'accent sur la recherche et la discussion. Il suivra les étapes suivantes :

- I- Ce cours est divisé en quatorze séances, identifiées à la fin de ce syllabus dans la section « Horaire détaillé. »
- II- Une lecture obligatoire est assignée pour chaque thème. Il faut non seulement lire le texte mais formuler, avant chaque séance, deux questions précises, soit d'ordre exégétique soit d'ordre général (application concrète).
- III- La première partie du cours est consacrée à l'exposé magistrale, la deuxième à une discussion en classe, nourrie par les lectures et les questions formulées à l'avance.

**À noter qu'au moins trois séances se feront par Zoom. Les dates seront précisées dès le début du trimestre. En raison du contexte volatile de la pandémie, d'autres séances en ligne sont également peut-être à prévoir.*

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outils d'évaluation

L'évaluation se fera sur la base d'un résumé, d'un plan de travail, d'un travail écrit et de la participation.

Outils d'évaluation	Pondération	Échéance
Résumé (1500 mots)* <i>Vous devez choisir un article/chapitre de littérature secondaire portant sur l'un des thèmes abordés dans ce cours et le résumer. Cet exercice sert à lancer la réflexion sur votre travail final.</i>	25%	<u>26 sept. 2024</u>
Plan de travail* <i>Le plan consiste à formuler une question de travail et une thèse précises. Il doit inclure deux paragraphes d'introduction et une bibliographie commentée (incluant l'article résumé).</i>	25 %	<u>24 oct. 2024</u>
Travail final* <i>Sur la base du résumé et du plan, le travail final examinera un thème relié au cours. Il doit :</i> <ul style="list-style-type: none">• Identifier une question de travail précise;• Développer un argument cohérent et éclairant à partir d'un examen soutenu de la littérature primaire et secondaire;• Proposer une réponse pertinente et critique.	50 %	<u>5 déc. 2024</u>

*Remarques importantes :

1. Aucun travail en retard ne sera accepté, sauf accord préalable de l'enseignant (une pénalité s'appliquant alors, à raison de 2% en moins sur la note finale par jour ouvrable de retard ; aucune régularisation a posteriori ne sera effectuée). En cas de retard pour raisons de santé, un billet médical sera exigé.
2. Un document se retrouve sur Moodle décrivant en détails chacun de ces travaux. Ce dernier inclura également une grille d'évaluation.

MATÉRIEL REQUIS

Toutes les lectures assignées se retrouvent sur le site du cours Moodle. Vous pouvez également vous procurer, si vous le souhaitez, une copie de *La religion dans les limites de la simple raison*, que nous allons parcourir dans son ensemble.

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS

Date	Contenu du cours	Lectures
05/09/24	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du cours 	
12/09/24	<ul style="list-style-type: none"> Le problème du mal en contexte : remonter l'histoire pour comprendre le 18^e 	❖ <i>Le Livre de Job</i>
19/09/24	<ul style="list-style-type: none"> Leibniz et la théodicée 	❖ <i>Essais de Théodicée</i> , Première partie, §7-§52.
26/09/24	<ul style="list-style-type: none"> Hume et le déisme 	❖ <i>Dialogues sur la religion naturelle</i> , 10 ^e et 11 ^e partie.
03/10/24	<ul style="list-style-type: none"> L'apologie du mal chez Sade 	❖ <i>Les cent-vingt journées de Sodome</i> , (extraits).
10/10/24	<ul style="list-style-type: none"> Rousseau : mal social, progrès de l'histoire 	❖ <i>Discours sur l'origine des inégalités parmi les hommes</i> , pp. 59-81.
17/10/24	<i>Semaine de lecture</i>	
24/10/24	<ul style="list-style-type: none"> Kant : l'autonomie et le nouveau commencement 	❖ <i>Religion dans les limites de la simple raison</i> , Partie I, Sec. IV; Partie II, Introduction et Sec. I.
31/10/24	<ul style="list-style-type: none"> Kant : mensonge et séduction 	❖ <i>Religion</i> , Partie II, Sec. II.
07/11/24	<ul style="list-style-type: none"> Kant : la volonté diabolique 	❖ <i>Religion</i> , Partie III.
14/11/24	<ul style="list-style-type: none"> Kant : quelle(s) rédemption(s)? 	❖ <i>Religion</i> , Partie IV, Sec. II, §1-3.
21/12/24	<ul style="list-style-type: none"> Bentham et la réponse utilitariste 	❖ <i>Introduction aux principes de la morale et de la législation</i> , ch. I-IV.
28/11/24	<ul style="list-style-type: none"> Bentham et la réponse utilitariste 	❖ <i>Introduction aux principes de la morale et de la législation</i> , ch. I-IV.
05/12/24	<ul style="list-style-type: none"> Burke et la Terreur révolutionnaire 	❖ <i>Réflexion sur la Révolution de France</i> , pp. 105-126.
12/12/24	<ul style="list-style-type: none"> Révision et discussion 	

CONSIGNES POUR LA PARTICIPATION À UN COURS OU À UNE ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT EN LIGNE



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES EN CAS DE RECONFINEMENT POUR LES COURS OFFERTS EN MODE HYBRIDE

En conformité avec les instructions ministérielles en vigueur, des scénarios d'urgence doivent être élaborés pour les cours offerts en mode hybride. Indiquez ici les modalités que vous prévoyez mettre en place en cas de retour au confinement total. Par exemple :

- Déterminer un nombre d'heures minimal de présence en laboratoire ou en activité présentielle nécessaire à l'atteinte des objectifs d'apprentissage;
- Utilisation de Zoom pour certaines activités en mode synchrone;

- Utilisation d'un forum sur Moodle pour les discussions et les débats;

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

Par leur présence en classe au moment convenu par le professeur ou le chargé de cours, les étudiants deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres étudiants du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire.

[La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse : [Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants](#)]



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentatives de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.ugam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat..

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>